

A.MICKAEL PISCINES

Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000 €
702 Route de Tarare – 69400 PORTE DES PIERRES DOREES
488 645 953 R.C.S. VILLEFRANCHE - TARARE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 JUILLET 2026

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2026 précédemment adoptée permet de régulariser la situation au titre de l'Article L.223-42 du Code de Commerce article, les capitaux propres de la société redevenant supérieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme,
La Gérance.

